

République du Sénégal

Programme National de Développement Local (PNDL)

Les termes de Référence pour un Spécialiste en Gestion financière (le Consultant) afin d'assister le Gouvernement dans la mise en place du Système de Gestion financière du PNDL

Introduction

1. Le Gouvernement du Sénégal a entrepris un important Programme National de Développement Local dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la responsabilisation entière des collectivités locales et des communautés de base pour l'offre des services socio-économiques de base et la mise en oeuvre d'une stratégie de décentralisation des activités sectorielles.
2. La Banque Mondiale appuiera ce programme dans le cadre de la phase 2 du PNIR et de l'AFDS qui seront regroupés en un seul programme. Des ateliers de préparation du PNDL ont permis de définir les grandes lignes de l'intervention de la Banque Mondiale et des autres bailleurs de fonds et de l'Etat. Le schéma général des flux de fonds est en annexe des présents Termes de Référence.
3. Les Termes de Référence suivants décrivent les objectifs, l'étendue de la mission et les rapports devant être fournis par le Consultant.

Objectif

4. L'objectif de la mission est de fournir un appui au Gouvernement du Sénégal dans la mise en oeuvre du système de gestion financière tel que défini par les différents ateliers de préparation du Programme. Plus spécifiquement, le Consultant aidera le Gouvernement du Sénégal dans la mise en oeuvre de mécanismes permettant de s'assurer que : (i) les fonds de l'IDA, des autres bailleurs de fonds et du Gouvernement sont convenablement gérés selon les obligations fiduciaires des différentes parties; (ii) les flux de fonds destinés aux administrations locales et aux communautés locales seront fluides et arriveront à destination à temps; (iii) le système représentera une bonne transition vers le futur soutien de l'IDA qui se fera sous la forme d'un appui budgétaire; et (iv) le contrôle approprié (responsabilité financière) des ressources du projet et la gestion moderne des systèmes d'information et de l'équipement qui y est associé, rendront la gestion de projet efficace.

Portée du Mandat et Éléments à fournir

5. Le consultant aidera le Gouvernement à produire les éléments suivants :
 - (i) Tableaux de coûts du PNDL;

- (ii) Schéma détaillé de gestion financière de mise en œuvre du PNDL et, si nécessaire, développement d'un programme de renforcement des capacités des structures impliquées;
- (iii) Développement du Manuel de Procédures Administratives, Financières et Comptables et des documents connexes notamment le protocole d'accord avec le Trésor et le cas échéant celui avec la Cour des Comptes.

5.1 Tableaux des Coûts du Projet

Le Consultant aidera le Gouvernement dans la définition des Tableaux de coûts du Projet. Cela impliquera la collecte de toutes les données financières exigées pour l'élaboration et la conception des tables de coût. Il s'agira notamment de collecter les différents coûts des interventions de l'AFDS et du PNIR et du programme d'activités techniques du PNDL. Sur cette base, le consultant définira pour tout le programme, quel que soit le financement, les besoins nécessaires pour la réalisation des objectifs. Ceux-ci seront par la suite détaillés en composante, sous composante et activité d'une part et en catégories d'autre part. Le Consultant s'assurera que toutes les catégories appropriées et les composantes sont clairement énoncées (local, coûts en devises, imprévus, taxes, répartition par année, etc.).

5.2. Schéma détaillé de gestion financière de mise en œuvre du PNDL et Programme de Renforcement des Capacités

(i) Sur la base des résultats des différents ateliers de préparation du PNDL, le consultant élaborera un schéma détaillé de mise en œuvre du PNDL. Ce schéma prendra en compte les différents acquis des programmes PNIR, AFDS et PROGEDE. Il donnera dans le détail les différents mécanismes et interactions entre les acteurs du Programme.

Le système inclura des mécanismes appropriés de gestion du Compte Spécial et des comptes des autres bailleurs de fonds, le flux de fonds ainsi que d'autres mécanismes appropriés pour assurer la transparence dans la gestion des fonds. Ce système comprendra la comptabilité, le budget et le contrôle interne. Le Système de Gestion financière sera mis en œuvre, autant que possible, à travers le Système de gestion financière du Pays, en assurant la fluidité du flux de fonds vers (i) les administrations locales, et (ii) les communautés locales pour leurs sous-projets respectifs, de façon à ce que toutes deux aient, à leur niveau, l'autorité et la capacité de gérer les fonds consacrés à leurs sous-projets. Cela impliquera aussi une étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi qu'une évaluation des besoins de renforcement des capacités de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) pour le rendre capable de jouer son rôle pendant la mise en œuvre du projet. La conception engloberait, entre autres, les éléments suivants : (a) système comptable; (b) procédures de contrôle Interne; (c) système budgétaire; (d) Ressources Humaines (quantité et qualité tant au niveau Central qu'au niveau local de la DGCPT, et avec la Cour des Comptes) et; (e) ressources informatiques (matériel et logiciels).

(ii) le consultant évaluera également les capacités des différentes structures impliquées (Trésor, Cour des Comptes, Collectivités Locales, ...) à mettre en œuvre le Programme. Sur cette base, il définira un Programme de renforcement des capacités dont les coûts seront intégrés aux tableaux des coûts du PNDL.

5.3. Développement du Manuel de Procédures

Sur la base des travaux ci-dessous, le consultant assistera le Gouvernement dans l'élaboration le Manuel de Procédures Administratives, Financières et Comptables du Projet (MPAFCP). Le Consultant évaluera la qualité et la pertinence des Manuels de Procédures Administratives, Financières et Comptables actuellement utilisés par le PNIR et l'AFDS et se fondera sur eux, autant que possible, pour développer les principaux éléments du manuel PNDL. Ce manuel sera développé par les différentes parties concernées par le Programme au cours d'un atelier. Le consultant sera chargé de :

- (i) élaborer les termes de référence de l'atelier ainsi que le Programme,
- (ii) coordonner les travaux cours de l'atelier et collecter les résultats des groupes thématiques
- (iii) Rédiger les conclusions de l'atelier ainsi que le MPAFCP.
- (iv) le consultant définira les éléments de mise à jour de la convention avec le Trésor et élaborera un projet de convention avec la Cour des Comptes pour l'audit des Communautés Rurales.

Calendrier

6. Le travail sera effectué pour la période allant du et s'achevant au moment de la mise en vigueur.

Le calendrier s'établit comme suit :

Etape 1 :, 2005

Travail de bureau / Mission de terrain: Production d'une première esquisse des Tableaux de Coûts. Le consultant travaillera avec l'équipe gouvernementale chargée de préparer le projet et celle de la Banque Mondiale. Durée prévue : environ 10 jours ouvrables.

Etape 2 :, 2005

Mission de terrain : Schéma détaillé de gestion financière de mise en œuvre du PNDL et Programme de Renforcement des Capacités. Le consultant travaillera principalement avec l'équipe gouvernementale chargée de préparer le projet, celle de la Banque Mondiale, la DGCPT, la Cour des Comptes, la DDI et tous les acteurs impliqués. Durée prévue : environ 15 jours ouvrables.

Etape 3 :, 2005

Développement du Manuel de Procédures : organisation d'un atelier et développement du manuel de procédures. Durée prévue : environ 15 jours ouvrables dont au moins 5 sur le terrain.

7. Selon l'information et la coopération fournies par les différentes parties, on s'attend à ce que la durée de ce mandat soit d'environ 40 jours ouvrables.

Surveillance et Rapport

8. En tant qu'assistant technique auprès du Gouvernement, le Consultant aura des concertations régulières avec principalement avec l'équipe gouvernementale chargée de préparer le projet et celle de la Banque Mondiale.
9. Le consultant produira les différents rapports suivants :
 - (i) Etape 1 : Tableaux de coûts du PNDL par composante, sous composante et activités et par catégories (la décomposition sera également faite par coût local, coûts en devises, imprévus, taxes, répartition par année, etc.) ;
 - (ii) Etape 2 :
 - Schéma détaillé de mise en œuvre du PNDL
 - Programme de renforcement des capacités en gestion financière des structures de mise en œuvre du PNDL.
 - (iii) Etape 3 : Manuel de Procédures Administratives, Financières et Comptables du Programme.

Profil du consultant

10. Le Consultant devra avoir : (A) un diplôme supérieur en comptabilité ou finances, (B) une expérience prouvée en comptabilité, contrôle de gestion et procédures budgétaires, informatique de gestion, organisation, et (C) une bonne expérience dans la conception et la mise en place de systèmes de gestion financières de projets au Sénégal notamment ceux de la Banque mondiale ; et une bonne connaissance des méthodes de gestion et des procédures requises par l'IDA dans la gestion financière des projets. Une expérience de projets similaires en Afrique de l'Ouest serait un atout supplémentaire.

Documentation disponible

11. Le consultant prendra connaissance de tous les documents du Programme notamment les conclusions des différents ateliers de préparation (dont surtout ceux de Sally du 6 au 8 Juillet 2005), de la note de préparation du Projet (PCN note), des manuels de procédures, Accords de crédit et PAD du PNIR et de l'AFDS, du protocole d'accord avec le Trésor et de tous les autres documents nécessaires à la réalisation de la mission.